



**Le 31 juillet, 2020**

## **Termes de références pour les prix de CourseNB**

### **1. Processus de nomination**

À compter de ce jour, le processus de mise en nomination sera le suivant. Afin de soumettre une mise en nomination, le présentateur ou présentatrice doit être un membre en règle de CourseNB.

La définition d'un membre en règle se définit comme suit :

- Un coureur actif qui a participé à au moins une course sanctionnée par CourseNB et que son nom est listé dans les résultats pour la période couvrant les 12 derniers mois précédant immédiatement la date limite pour les nominations.
- Un directeur de course d'une course sanctionnée par CourseNB pour la période couvrant les 12 derniers mois précédant immédiatement la date limite pour les nominations qui a payé tous ses dues CourseNB.
- Un membre d'un comité organisateur d'une course sanctionnée par CourseNB durant les 12 derniers mois précédant immédiatement la date limite pour les nominations qui a payé tous ses dues à CourseNB.
- Un détenteur de la carte de membre de CourseNB.

L'appel pour les mises en nomination devra être annoncée au moins un mois avant la remise des prix de CourseNB.

La date limite pour les mises en nomination devra être fixée le plus près possible de la date des remises des prix selon ce qui est le plus pratique.

L'année des prix sera la période de 12 mois qui précèdent immédiatement la date limite pour les mises en nomination. Chaque nomination doit être remise au président de CourseNB ou son désigné et être signée par le présentateur or présentatrice. CourseNB fera la liste des mises en nomination en indiquant le nombre de mises en nomination pour chaque candidat et le contenu de chaque mise en nomination qui sera distribuée au comité des prix de CourseNB.

Le comité des prix sera composé de trois membres du Comité de CourseNB, dont un sera un statisticien de CourseNB et un quatrième qui n'est pas un membre du Comité de CourseNB mais qui est un coureur de Nouveau-Brunswick. Le comité étudiera toutes les nominations et fera ses recommandations pour la désignation du récipiendaire de chaque prix et les fera parvenir au Comité de CourseNB qui fera la décision finale.

Si le Comité de CourseNB décide de ne pas faire appel à un comité des prix, une autre option pourra être présentée au président de CourseNB pour étude. Le président de CourseNB en fera l'étude et présentera l'alternative au comité pour étude. Un consensus devra être atteint afin de procéder avec la nouvelle option.

## **2. Critères des prix de CourseNB**

### **Coureur masculin et coureuse féminine de l'année**

Le critère général pour la sélection du coureur masculin et la coureuse féminine de l'année incluent leurs meilleures performances et leurs accomplissements durant l'année tout en prenant en considérant les types de courses effectuées et les lieux que celles-ci ont été effectuées. Des considérations additionnelles pourraient inclure : la participation aux courses sanctionnées par CourseNB, la position

obtenue lors des courses de championnats, avoir complété « Run for the Cycle » de CourseNB et finalement, leur participation et implication auprès de la communauté de course de leur localité. Ces personnes doivent démontrer d'autres qualités telles : leur dévouement pour ce sport, être de bons ambassadeurs pour ce sport et être respectueux envers les volontaires ainsi qu'aux autres coureurs. Il n'y a pas de limite ou de restriction quant au nombre de fois qu'une personne peut gagner ce prix.

### **Prix de l'accomplissement personnel**

Ce prix est décerné à un individu qui démontre de façon exceptionnelle qu'il ou elle a réussi un exploit personnel qui nécessite beaucoup de discipline et d'autodétermination. Cet exploit doit être démontré pendant l'année en cours et peut être décerné à une personne de sexe masculin ou féminin. De plus, cette personne doit démontrer quelques qualités telles : leur implication et leur dévouement pour ce sport, être un ambassadeur pour la course à pied et être respectueux envers les volontaires ainsi qu'aux autres coureurs. Malgré le fait qu'il n'est pas usuel qu'une personne gagne ce prix plus d'une fois, il n'y a pas de limite ou de restriction quant au nombre de fois qu'une personne peut gagner ce prix.

### **Événement de l'année**

Les critères majeurs pour l'événement de l'année incluent d'avoir une bonne organisation avec de bons volontaires et être bien perçu et fréquenté par la communauté de coureurs. L'événement gagnant doit travailler conjointement avec CourseNB et s'acquitter de tous ses comptes avec ce dernier. Plus de considérations pourraient être octroyées aux événements qui arborent le logo de CourseNB sur leur matériel de course. À moins de circonstances spéciales, les courses de l'événement doivent faire partie du calendrier de CourseNB depuis quelques années. Malgré le fait qu'il n'est pas usuel qu'un événement remporte ce prix plus d'une fois, Il n'y a pas de limite ou de restriction quant au nombre de fois qu'un événement puisse gagner ce prix.

### **Coureur émergent masculin-féminin de l'année**

Ce prix sera décerné à un ou une nouvelle coureuse qui se démarque d'une façon significative dans le sport de la course à pied. Afin d'être considéré comme coureur émergent, ce dernier doit participer aux courses sanctionnées par CourseNB pour moins de quatre ans. Les coureurs de tous âges peuvent gagner ce prix. Cependant, un coureur peut seulement remporter ce prix une fois.

### **Personne inspirante de l'année**

Ce prix honore une personne qui démontre des qualités telles : le dévouement envers le sport, être un bon ambassadeur pour la course à pied et être respectueux envers les autres coureurs et les bénévoles. En d'autres mots, cette personne doit inspirer les gens à courir et se dépasser. La personne sélectionnée démontre qu'elle fait soit partie des bénévoles pour un club de course ou un événement, ou qu'elle est promotrice active de CourseNB. La personne sélectionnée peut être vivante ou décédée. Malgré le fait qu'il n'est pas usuel qu'une personne remporte ce prix plus d'une fois, il n'y a pas de limite ou de restriction quant au nombre de fois qu'une personne puisse gagner ce prix.